

**Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation
des Ordures Ménagères
du Charolais-Brionnais et Autunois**

**SMEVOM DU CHAROLAIS-BRIONNAIS
ET DE L'AUTUNOIS**

Siège : Communauté de Communes de Paray-le-Monial

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2005**

SALLE D'ANIMATION RURALE DE HAUTEFOND

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 heures, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'appel des délégués.

Collectivités présentes :

- **Communauté de Communes du Val de Loire**
LAUGERE Bernard
- **SIVOM du canton de BOURBON LANCY et ses Environs**
LANOIZELE Jean René – GOICHOT Jean-Louis
- **SIVU BOURBINCE ARCONCE :**
MORISOT Daniel
- **Communauté de Communes du Val de Joux**
AUCLAIR André
- **Communauté de Communes du canton de CHAROLLES**
Non représentée.
- **Communauté de Communes du canton de CHAUFFAILLES :**
BOUCAUD Maurice
- **Communauté de Communes du PAYS CLAYETTOIS :**
DELANGLE André – MATHIEU Pierre
- **Communauté de Communes du PAYS DE GUEUGNON**
BALESTRIERI Claude – BAILLY Alain – FOREST Marc – STEPIEN Jean-Claude

- **Communauté de Communes du canton de MARCIGNY**
DE LA CELLE Vincent
- **Communauté de Communes du VAL PALINGEOIS**
LAGRUE Jean-Paul
- **Communauté de Communes de PARAY LE MONIAL**
DRAPIER Marcel Alain – DURAND Roger – DESSERPRIT Jean-Pierre – RAY Jean-Pierre
- **Communauté de Communes du canton de SEMUR EN BRIONNAIS**
BARNAUD Abel - SARROCA Ernest – VIZIER Jean
- **Communauté de Communes ENTRE ARROUX ET BOURBINCE**
MENAGER Henri - LORTON Paul
- **Communauté de Communes Canton d'ISSY-L'EVEQUE**
PERRAUDIN Jean-Luc – PAGNIER Nathalie
- **Communauté de Communes du canton de L'AUTUNOIS**
BOULY Paul – DUPY Alain - LAGRUE Jean-Paul
- **Communauté de Communes du canton de BEUVRAY VAL-D'ARROUX**
JEANNIN Jean-Yves – POUVOIR de JACQUEMARD Robert à JEANNIN Jean-Yves
- **Communauté de Communes du canton Arroux-Mesvrin**
CHRYSOSTOME Guylène
- **Commune de Lucenay-L'Evêque**
Non-représentée
- **SIVU de l'Autunois**
MARTIN Jean-Louis – LABILLE Norbert – TERRIER Henri.

Etaient excusés :

DRAPIER Jean-Paul – DREVON Jean – PALLOT Noël - CHARDIGNY Xavier – MATHIAS Michel – DUPONT Paul – VACHET Gilbert – REBEYROTTE Rémy – CHAVY Gabriel – ROY Jacques -BOIZOT Thierry – BELHOMME Michel – JACQUEMARD Robert (Pouvoir à Monsieur JEANNIN J. Yves) – GILLOT Christian – CHAPELLE Georges – PERILLAT Marc

Ont également assisté à la réunion :

BARNAY Julien – CSDU Autun
PASQUIER Isabelle – Directrice Communauté de Communes Arroux-Mesvrin.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance précédente en date du 23 mars 2005.

Monsieur le Président signale que Monsieur LAMURE, délégué de la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles, notée non-représentée sur ce compte-rendu, était bien présent à la réunion du SMEVOM du 23 mars 2005, et rappelle aux Conseillers Syndicaux de bien veiller à signer la feuille de présence lors des réunions afin d'éviter les erreurs dans le récapitulatif des collectivités représentées.

- **PREND ACTE** des décisions du Président intervenues depuis la précédente séance :

- **2005-14** : Acceptation de l'offre de prix du Cabinet GIRUS concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat d'exploitation du centre de tri de Gueugnon pour un montant de 6219, 20 euros TTC.
- **2005-15** : Signature du marché concernant la mission d'étude pour l'extension du Centre de Stockage des Déchets Ultimes d'Autun avec le Cabinet GIRUS pour un montant TTC de 107 414 euros.
- **2005-16** : Signature du contrat avec le Journal de Saône-et-Loire pour l'hébergement sur son site Web Cybercommunes des données concernant le SMEVOM du Charolais Brionnais et Autunois. Ce contrat est valable deux ans à compter de la date de signature et comprend un abonnement mensuel de 55euros TTC maintenance incluse et des frais de mise en service s'élevant à 1 600 euros TTC.
- **2005-17** : Acceptation de l'avenant du 29 octobre 2004 au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel N° 9110 42711 portant le taux de cotisation à 6,93 % du traitement brut annuel d'activité soumis à pension pour l'année 2005.

- **2005-18** : Signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du centre de tri de Gueugnon proposé par Monsieur Antonin ZUMBO, architecte DPLG, pour un montant forfaitaire TTC de 6 697,60 euros et un montant de travaux estimé à 70 000 euros HT.
- **2005-19** : Acceptation de l'offre de prix du 3 juin 2005 de la Société SATER de Villeurbanne concernant l'inspection d'une canalisation de 210 mètres sur le Centre de Stockage des Déchets Ultimes d'Autun et l'établissement d'un rapport de présentation détaillé de l'intervention, pour un montant TTC de 1 106.30 euros.
- **2005-20 à 2005-28** : Signature des différents avenants aux marchés conclu avec la société Onyx Valest et concernés par l'application de l'indice PSDA dans la formule de révision des prix des prestations, cet indice ayant été remplacé par l'indice IPC1, conformément aux recommandations de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Les collectivités concernées par cette clause de révision sont :

. CC Val de Joux – CC entre Arroux & Bourbince – Issy-l'Evêque – Syndicat Mixte Bourbince-Arconce – CC Val Palingeois – CC Canton de Marcigny – CC Val de Loire – CC Canton de Semur-en-Brionnais – CC Canton de Charolles.

- **2005-29** : Signature de l'avenant n° 3 au marché de traitement des ordures ménagères du canton de Chauffailles avec la Société Onyx Est prévoyant, à compter du 18 juillet 2005, une prestation de transport de 0.21 euros HT/tonne/kilomètre du quai de transfert au centre d'enfouissement de Granges.
- **2005-30** : Signature de l'avenant n° 2 au marché de traitement des ordures ménagères de la Communauté de Communes d'Issy-L'évêque et du Syndicat Mixte Bourbince-Arconce avec la Société Onyx Valest prévoyant, à compter du 18 juillet 2005, une prestation de transport de 0.21 euros HT/tonne/kilomètre du quai de transfert de Gueugnon au centre d'enfouissement de Granges.
- **2005-31** : Signature de l'avenant n° 3 au marché de tri des déchets recyclables de la Communauté de Communes du canton de Charolles avec la Société Onyx Est prolongeant le délai du marché jusqu'au 30 Septembre 2005. Ce marché arrivant à expiration le 31 juillet 2005, la CAO réunie le

30 juin 2005 avait déclaré l'appel d'offres pour le renouvellement de ce marché infructueux.

- **2005-32** : Signature de l'avenant n° 3 au marché de tri des déchets ménagers recyclables de la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon prolongeant le délai du marché jusqu'au 30 septembre 2005. Ce marché arrivant à expiration le 2 août 2005, la CAO réunie le 30 juin 2005 avait déclaré l'appel d'offres pour le renouvellement de ce marché infructueux.
- **2005-33** : Signature de l'avenant n° 4 au marché de traitement des déchets résiduels de la Communauté de Communes du Canton de Gueugnon avec la Société Onyx Est prévoyant, pour la période du 18 juillet au 3 août 2005, une prestation de transport de 0.21 euros HT/tonne/kilomètre du quai de transfert au centre d'enfouissement de Granges.
- **2005-34** : Acceptation de l'offre de prix du 21 juin 2005 de la Compagnie Générale des Eaux à Montceau-Les-Mines concernant le curage d'une canalisation située sur le Centre de Stockage des Déchets Ultimes d'Autun, pour un montant TTC de 1 616,99 euros.
- **2005-35** : Acceptation de l'offre de prix du 17 juin 2005 de la Société SAGE à Châtillon S/Seine concernat la réalisation d'un bornage sur le Centre de Stockage des Déchets Ultimes d'Autun, pour un montant TTC de 2 314.86 euros.
- **2005-35 bis** : Signature du marché de transport et traitement des ordures ménagères résiduelles des Communautés de Communes de Paray-le-Monial, Canton de Charolles et Pays de Gueugnon avec la Société Sita Centre Est, pour un montant initial annuel de 497 205 euros HT et une prise d'effet au 1^{er} Août 2005.
- **2005-36** : Signature du marché d'exploitation de la plateforme de compostage de Gueugnon avec la Société Onyx Est, pour un montant initial annuel de 34 349 euros HT et une quantité estimée à 915 tonnes annuelles, avec prise d'effet au 1^{er} Août 2005.
- **2005-37** : Acceptation de l'offre de prix de la Société Topo Services à Fontaine-les-Dijon concernant la réalisation d'un relevé topographique par maillage sur le Centre de Stockage des Déchets Ultimes d'Autun, pour un montant HT s'élevant à 3 324 euros et un début d'intervention fixé au 8 août 2005.

- **2005-38** : Signature de l'avenant n° 2 au marché de traitement des déchets ménagers résiduels de la Communauté de Communes du Canton de Charolles avec la Société Onyx Valest prévoyant, pour la période du 18 juillet au 31 juillet 2005, une prestation de transport de 0.21 euros HT/tonne/kilomètre du quai de transfert de Gueugnon au centre d'enfouissement de Granges.
 - **2005-39** : Acceptation de l'offre de prix du 18 août 2005 de la Société SETIS à Grenoble concernant la réalisation d'une étude sur les espèces végétales protégées, pour un montant HT s'élevant à 6 320 euros et un début d'intervention fixée début septembre 2005.
 - **2005-40** : Acceptation du programme estimatif de Monsieur SYLVESTRE, consultant environnement à Lyon, concernant la recherche de secteurs favorables à l'implantation d'une unité de tri et traitement et d'un centre de stockage, pour un montant HT s'élevant à 10 100 euros et un délai d'intervention fixé à deux mois et demi à compter de la commande.
 - **2005-41** : Acceptation de l'offre de prix du 18 août 2005 de la Société SETIS à Grenoble concernant la réalisation d'une étude complémentaire sur les espèces végétales protégées, notamment l'espèce Renoncule à feuilles d'Ophioglosse, pour un montant HT s'élevant à 1 200 euros et un début d'intervention fixée à la seconde quinzaine de septembre 2005.
- **PREND ACTE** du rapport d'activité du SMEVOM concernant l'exercice 2004.

Monsieur STEPIEN s'élève contre les conclusions de ce rapport d'activité qui fait état des regrets du Syndicat de l'obligation d'abandonner le projet d'incinération.

Le Président précise qu'en effet, la majorité du Syndicat ne s'est jamais opposé à ce projet.

Monsieur FOREST évoque le problème du manque de centres de transfert qui deviendra plus aigu lors de l'ouverture du centre de tri du SMEVOM.

A ce sujet, le Président précise que la mutualisation des frais de transport pour les collectivités en apport volontaire est difficile, puisqu'il n'y a pas de site de transfert entre le point de collecte et le centre de traitement.

Il propose qu'une commission restreinte travaille sur ce problème et fasse une proposition au début de l'année 2006.

CENTRE DE TRI DE GUEUGNON :

Le Président expose les résultats de l'appel d'offres qui montrent que le surcoût à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon, qui était de près de 50 000 euros annuels pour le précédent marché, va passer à 150 000 euros environ.

Il paraît donc inconcevable de faire supporter cette charge à la collectivité et il est proposé de ne pas poursuivre les activités du centre de tri pendant les 5 années prévues.

L'assemblée **ACCEPTE** cette décision par 31 voix **POUR** et 3 abstentions : MM. Alain BAILLY, Marc FOREST et Jean-Louis MARTIN.

Le centre de tri sera fermé dès que les nouveaux marchés extérieurs auront été attribués.

CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS ULTIMES D'AUTUN :

- **PREND CONNAISSANCE** de la situation des travaux en cours sur le Centre de Stockage des Déchets Ultimes d'Autun et des dernières études lancées dans le cadre de l'extension du site.

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Centre de Stockage établi par l'exploitant en place Bourgogne Recyclage, afin de définir les modalités de fonctionnement du centre ainsi que les conditions d'acceptation et de traitement des déchets industriels et des végétaux sur le site.

- **VOTE** la décision modificative de virement de crédits en dépenses d'investissement de 108 500,00 euros du compte de travaux 2313 pour alimenter le compte 2031 – Frais d'études et de recherches.

- **DESIGNE**, en complément des membres du bureau, comme prévu à l'article 9 des statuts (1 représentant par EPCI) :
 - Monsieur Jean-Louis MARTIN pour représenter le SIVU de l'Autunois.

Le nouveau bureau se compose des membres suivants :

LISTE DES EPCI	NOMS - PRENOMS	FONCTION
CC de PARAY-LE-MONIAL	DRAPIER Marcel-Alain	Président
CC du Pays de GUEUGNON	BAILLY Alain	1 ^{er} Vice-Président
CC du Canton de MARCIGNY	DE LA CELLE Vincent	2 nd Vice-Président
CC du Canton de CHAROLLES	DREVON Jean	3 ^{ème} Vice-Président
CC de l'Autunois	BOULY Paul	4 ^{ème} Vice-Président
CC du Canton de CHAUFFAILLES	BOUCAUD Maurice	Membre
CC du Pays de GUEUGNON	FOREST Marc	Membre
CC du Canton de MARCIGNY	CHARDIGNY Xavier	Membre
CC de PARAY-LE-MONIAL	DURAND Roger	Membre
CC du Val-de-Loire	En cours de désignation	
CC du Val Palingeois	LAMBOEUF Joël	Membre
SIVOM de BOURBON-LANCY	LANOIZELE Jean-René	Membre
CC du Pays Clayettois	LE CLOIREC Alain	Membre
CC du Val de Joux	LECOQ Jacques	Membre
CC du Pays Clayettois	MATHIEU Pierre	Membre
CC Entre Arroux & Bourbince	MENAGER Henri	Membre
Syndicat Mixte Bourbince Arconce	MORISOT Daniel	Membre
CC du Canton de CHAROLLES	PALLOT Noël	Membre
CC de l'Autunois	CHAVY Gabriel	Membre
CC de Beuvray-Val-d'Arroux	JEANNIN Jean-Yves	Membre
CC Canton Semur-en-Brionnais	VIZIER Jean	Membre
CC Canton d'ISSY-L'EVEQUE	VACHET Gilbert	Membre
CC Arroux-Mesvrin	CHRYSOSTOME Guylène	Membre
SIVU de l'Autunois	MARTIN Jean-Louis	Membre

➤ **DESIGNE** en complément des membres de la Commission de Gestion des Centres de Traitement du SMEVOM :

- Madame Guylène CHRYSOSTOME pour représenter la Communauté de Communes Arroux-Mesvrin,
- Monsieur Jean-Louis MARTIN pour représenter le SIVU de l'Autunois.

La nouvelle Commission est ainsi composée :

LISTE DES EPCI	NOMS - PRENOMS	FONCTION
CC de PARAY-LE-MONIAL	DRAPIER Marcel-Alain	Président
CC du Pays de GUEUGNON	BAILLY Alain	1 ^{er} Vice-Président
CC du Canton de MARCIGNY	DE LA CELLE Vincent	2nd Vice-Président
CC du Canton de CHAROLLES	DREVON Jean	3 ^{ème} Vice-Président
CC de l'Autunois	BOULY Paul	4 ^{ème} Vice-Président
CC Val de Loire	LAUGERE Bernard	Membre
CC du Pays de GUEUGNON	BALESTRIERI Claude	Membre
CC du Pays de GUEUGNON	STAPIEN Jean-Claude	Membre
CC du Pays de GUEUGNON	FOREST Marc	Membre
CC Beuvray-Val-d'Arroux	JEANNIN Jean-Yves	Membre
CC Beuvray-Val-d'Arroux	JACQUEMARD Robert	Membre
CC de l'Autunois	REBEYROTTE Rémy	Membre
CC de l'Autunois	CHAVY Gabriel	Membre
CC de l'Autunois	CARLET Didier	Membre
CC Arroux-Mesvrin	CHRYSOSTOME Guylène	Membre
SIVU de l'Autunois	MARTIN Jean-Louis	Membre

LOCALISATION DU FUTUR CENTRE DE TRI :

Monsieur BEYROUD, programmiste pour le centre de tri, présente les données caractéristiques des quatre sites proposés par Gueugnon, Digoin, Paray-le-Monial et Charolles.

Les critères retenus sont la proximité d'une desserte routière et ferrée et éventuellement de la voie d'eau.

Il est proposé de demander au futur maître d'œuvre :

- un projet intégré dans un bâtiment existant sur le site de Paray-le-Monial,
- un projet sur un terrain nu sur le site de Digoin et sur le site de Gueugnon éventuellement, si le projet de voie ferrée évoluait.

POINT SUR LA METHANISATION :

La multifilière reste bien orientée sur le tri recyclage, la récupération d'énergie (méthanisation) et le centre d'enfouissement des déchets ultimes.

La visite de Varenne-Jarcy a été très décevante : pannes sévères, dépôt de bilan du constructeur, importance des déchets résiduels et des refus de méthanisation...

La visite réalisée par le groupe Vinci de l'usine de Otelfingen près de Zurich, traitant uniquement les déchets verts, tout en étant une vitrine remarquable, ne correspond pas à notre demande.

Nous allons élargir nos recherches sur l'Allemagne pour trouver l'établissement correspondant à notre demande.

SYDOM DU JURA :

Nous avons été contactés par le SYDOM du Jura, homologue départemental de notre SMEVOM, qui se propose de réaliser à TAVAUX ce que nous imaginions à Gueugnon, mais à l'intention de SOLVAY, qui a des besoins énergétiques 5 fois plus élevés que ARCELOR.

Le plan déchets n'interdit pas d'assurer une partie du traitement hors département, la distance moyenne de Tavaux, desservie par route, voie ferrée et voie d'eau, est inférieure à la distance qui sépare Autun de Chauffailles.

Il serait donc possible et peut-être intéressant de participer à l'opération pour les refus de méthanisation à haut PCI et une fraction des déchets ultimes.

Le SYDOM du Jura nous communiquera bientôt le résultat des deux études mises en route.

- **ACCEPTE** l'établissement d'un avenant n° 1 au protocole initial d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, incluant les nouveaux agents recrutés en 2005 et modifiant les horaires de travail de l'agent administratif.
- **DEFINIT** les modalités et conditions de remboursement des frais de missions exposés par les agents de la façon suivante :

- . **Stages ou formations** : Pour l'agent désireux d'améliorer sa qualification professionnelle, prise en charge des frais de déplacement et des repas dans la limite de deux formations par an.
- . **Préparations aux concours** : Pour que les frais soient pris en charge, les concours préparés doivent être liés à l'évolution de la carrière de l'agent. Pour un même concours, en cas d'échec, les frais de déplacement et les repas ne seront pris en charge que la première année.
- . **Concours** : Les frais kilométriques d'un agent appelé à se présenter aux épreuves d'admissibilité ou d'admission à un concours lié à l'évolution de sa carrière et hors résidence administrative et familiale seront pris en charge dans la limite d'un aller-retour au cours d'une période de douze mois consécutifs.
- . **Déplacements ponctuels de l'agent sur ordre de mission du Président.**

Pour ces quatre cas de figure, le remboursement des frais s'effectue de la façon suivante :

- . **Frais de déplacement** : Application du barème de l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2005 fixant les taux des indemnités forfaitaires kilométriques applicable aux fonctionnaires.
- . **Repas et hébergement** : Application du barème forfaitaire de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2001 fixant les taux des indemnités forfaitaires de déplacement prévues aux articles 9 et 36 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 H 00.

Paray-le-Monial, le 18 octobre 2005

**Le Président,
MA DRAPIER**